

PREMIER MINISTRE

---



SERVICE DE PRESSE

**Discours du Premier ministre, François FILLON**

**Séminaire « Numérique : investir aujourd'hui  
pour la croissance de demain »**

**- Maison de la Chimie, jeudi 10 septembre 2009 -**

- SEUL LE PRONONCE FAIT FOI -

Hôtel de Matignon – 57, rue de Varenne 75007 PARIS

Madame la Secrétaire d'Etat, Chère Nathalie,  
Mesdames et Messieurs les ministres,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux d'être parmi vous pour clôturer vos discussions passionnantes et passionnées. Tout d'abord à titre personnel, puisque ma « technophilie » n'est désormais plus un secret pour personne.

J'ai eu dans ma carrière la chance de connaître internet à ses balbutiements. C'était en 1993 avec le premier navigateur de la NCSA (*National Center for Supercomputing Applications*).

Je me souviens encore de ceux qui me disaient alors avec aplomb : « *Internet, c'est une mode, un gadget, ça ne durera pas* » !

En 1995, j'ai été chargé au sein du gouvernement de l'époque de son développement - comme Nathalie aujourd'hui. A ce titre, j'ai porté la réforme des télécommunications qui a marqué le véritable démarrage des « NTIC ».

Aujourd'hui, on parle d'économie numérique, et c'est plus juste, puisque ce secteur est le plus dynamique de l'économie mondiale.

Les réseaux de communication électroniques en constituent l'infrastructure essentielle, irrigant et structurant l'ensemble du système économique.

En une dizaine d'années, nous sommes passés de quelques pionniers du téléphone portable à 3 milliards d'abonnés, de quelques *geeks* à plus d'un milliard d'internautes.

En Europe, le numérique est la source d'un quart de la croissance.

Il compte pour 40 % des gains de productivité.

Les économistes s'accordent à dire que les investissements dans le numérique sont doublement productifs, puisqu'ils le sont par eux-mêmes, mais aussi par leur contribution à la compétitivité de l'ensemble des autres secteurs de l'économie.

Bref, le numérique est un gisement de croissance et d'emplois considérable.

Mais un gisement que la France néglige encore trop.

L'influence des nouvelles technologies dans la croissance de notre produit intérieur brut est de 0,4 à 0,8 point inférieure à ce qu'elle est dans d'autres pays.

Pourquoi ce retard ?

D'abord, notre effort de recherche et développement en la matière n'est que de 0,3 % du produit intérieur brut, alors qu'il est le double aux Etats-Unis et le triple au Japon.

Et puis, la part du numérique dans l'investissement productif de nos entreprises, en France comme en Europe, est moitié moindre qu'aux Etats-Unis.

Pas étonnant, dès lors, que la contribution à la croissance de la valeur ajoutée produite par le secteur des nouvelles technologies soit quasiment deux fois plus faible en France qu'outre-atlantique.

Pas étonnant non plus que l'écart de productivité globale entre les Etats-Unis et la France dans les secteurs potentiellement utilisateurs du numérique n'ait cessé de se dégrader de plusieurs points par an au cours de la dernière décennie.

Pourtant, la France dispose de vrais atouts.

En matière de haut-débit, notre pays a largement rattrapé son retard en quelques années.

Grâce au dégroupage, les Français disposent aujourd'hui d'une offre haut-débit très riche et à des conditions tarifaires que nous envie la plupart des pays du monde.

L'équipement des ménages en haut-débit atteste du dynamisme du marché et du goût des Français pour les nouvelles technologies.

La France, il faut le savoir, est désormais mieux équipée que les Etats-Unis !

30 % des blogs actifs dans le monde sont français.

L'internet mobile est en train de prendre son envol grâce aux nouveaux forfaits illimités.

Une nouvelle révolution s'amorce, celle du très haut débit. Elle est porteuse d'opportunités étourdissantes. Il faut les saisir ! Et nous y employons depuis deux ans.

Avec la création d'un secrétariat d'Etat chargé de l'économie numérique et la définition du plan France numérique 2012, nous nous sommes adaptés au phénomène de convergence numérique et avons fait du développement de l'économie numérique une priorité.

Avec l'intensification inédite du crédit d'impôt recherche, avec le rapprochement d'OSEO et de l'Agence de l'Innovation Industrielle, et le lancement de la deuxième phase des pôles de compétitivité, nous avons créé un environnement favorable aux activités de recherche et développement qui bénéficiera au numérique.

Et avec ce colloque, nous nous sommes livrés à un vrai *brainstorming*, ce qui prouve que le travail gouvernemental peut aussi s'adapter aux méthodes de l'économie numérique !

Je tiens à remercier tous les participants, et bien sûr Nathalie Kociusko-Morizet et son équipe pour sa parfaite organisation.

Ses actes seront une contribution qui doit enrichir les travaux de la commission présidée par Michel Rocard et Alain Juppé.

Parce que c'est une évidence : nous allons continuer à miser sur le développement de l'économie numérique.

Je crois tout d'abord fondamental d'approfondir la couverture numérique du territoire.

Le numérique rapproche les hommes, mais les hommes connectés...

Notre problème se résume à trois chiffres :

- 9 millions : c'est le nombre de foyers français qui n'ont pas du tout accès à Internet. C'est un paradoxe hexagonal, puisque le haut débit est pourtant un réel succès populaire.
- 2 % : c'est la part des foyers qui n'est toujours pas éligible à l'ADSL.
- 364 : c'est le nombre de communes qui ne sont toujours pas desservies en téléphonie mobile.

Le Président de la République nous a fixé un cap ambitieux: que 100 % des Français aient accès à l'Internet à haut débit fixe et mobile avant la fin du quinquennat.

Nous avons pris un premier train de mesures : grâce au plan France numérique 2012 et à la labellisation d'offres d'accès à Internet pour tous, l'accès à un tarif raisonnable à l'Internet à haut-débit sur tout le territoire, notamment grâce au satellite, sera une réalité dès l'année prochaine.

Quant à la téléphonie mobile, j'ai souhaité en début d'année que le plan de couverture des zones blanches soit relancé.

Une autre question liée à la couverture se pose. C'est celle de la télévision numérique terrestre.

La France, à l'instar des autres pays, est en train de basculer de la télévision analogique vers la TNT. Cette campagne doit aboutir avant le 30 novembre 2011, date fixée par le législateur. Elle se traduira par une amélioration notable de l'offre audiovisuelle pour les Français.

Sur ce sujet, le Gouvernement est au travail pour que les opérations compliquées de basculement se déroulent dans les meilleures conditions techniques et financières pour que la TNT pour tous soit une réalité avant la fin de l'année 2011.

Aujourd'hui, le grand chantier qui s'ouvre est le déploiement de la fibre optique.

A la clé, il y a un accroissement spectaculaire des débits disponibles, et donc l'émergence d'usages et de services renouvelés.

Equiper la France en fibre optique est un projet de longue haleine.

Les 10 à 15 années qui viennent seront décisives.

Les investissements représenteront plusieurs dizaines de milliards d'euros.

La pénétration déjà très forte du haut débit dans notre pays est un atout.

Mais le Gouvernement ne peut pas en être spectateur. Il doit accompagner cette évolution en accélérant sa marche, et en lui permettant de démarrer sur les bonnes bases.

Bien sûr, il faut éviter les écueils d'une intervention de la puissance publique qui serait excessive ou mal calibrée. Mais ma conviction, c'est que face à une telle révolution technologique, l'investissement public est non seulement nécessaire, mais aussi légitime.

Entendons-nous bien.

L'objectif que nous devons nous fixer, c'est l'accès de tous les Français au très haut-débit. C'est une question d'équité entre les territoires.

Il serait contraire à toutes les valeurs de la République que les bienfaits du numérique, notamment dans le domaine de la santé, de l'enseignement, de l'administration électronique ou du maintien à domicile, soient octroyés aux citadins et déniés aux ruraux. Je ne m'y résoudrai jamais.

Mais en même temps, il est illusoire de penser que nous parviendrons à terme à une couverture complète du territoire français en fibre optique.

Ce qu'il faut absolument pour les zones les moins denses, c'est leur offrir des solutions alternatives à la fibre optique, grâce au filaire, à l'hertzien et au satellitaire.

C'est notamment pour cela que le gouvernement a décidé à la fin de l'année dernière de réserver une partie des fréquences qui seront libérées grâce à l'arrêt de la diffusion analogique de la télévision – le fameux « dividende numérique » - pour l'Internet à très haut débit *mobile*.

Cette technologie, dite LTE, peut en effet offrir dans les zones faiblement peuplées des débits comparables à ceux de la fibre optique.

Je veillerai donc à ce que l'attribution des fréquences se fasse en fonction des engagements que les candidats seront prêts à prendre en terme de couverture du territoire.

Ce n'est qu'à ce prix que nous éviterons une nouvelle fracture numérique.

Je me réjouis d'ailleurs que nos partenaires européens nous emboîtent progressivement le pas en la matière.

Et puis, je crois que notre pays ne peut pas se lancer dans un déploiement de la fibre optique à grande échelle sans que des règles du jeu claires et pérennes aient été définies quant à ses modalités.

Je pense en particulier aux immeubles, et aux modalités techniques de déploiement de la fibre en leur sein, qui doivent être incitatives et garantir le dynamisme de ce marché au bénéfice des utilisateurs.

Enfin, j'ai la conviction que l'investissement public ne peut se concevoir que comme complémentaire de l'initiative privée, et en coordination avec elle.

Il doit servir à accélérer, à optimiser le déploiement de ces nouveaux réseaux, sans se substituer à l'initiative privée.

Je partage cette ambition avec la Caisse des dépôts et consignations, qui est chargée de mobiliser 750 millions d'euros de fonds propres pour accélérer le déploiement de la fibre optique dans les zones moyennement peuplées.

Je la partage aussi avec les collectivités territoriales, qui ont mené une action décisive pour l'équipement du territoire en haut débit ces dernières années.

C'est un succès que je veux reproduire pour le déploiement de la fibre. J'ai chargé Nathalie Kosciusko-Morizet et Michel Mercier d'y veiller, en lien avec les parlementaires dans le cadre de l'examen en cours de la proposition de loi relative à la lutte contre la «fracture numérique».

Mais cette «fracture» n'est pas seulement géographique. Elle est aussi économique.

A l'heure où Internet devient une commodité essentielle, au même titre que l'électricité, tous les Français doivent pouvoir accéder à Internet à haut débit à un tarif abordable.

Je souhaite que les conditions réglementaires soient réunies pour que puissent émerger d'ici la fin de l'année des offres attractives d'accès à Internet à destination de nos concitoyens les plus modestes, à l'image de celles que certains opérateurs avaient envisagées au début de l'été.

Sous toutes ces réserves, il me paraîtrait pertinent que la Commission de réflexion sur les priorités stratégiques d'investissement et l'emprunt national coprésidée par Alain JUPPÉ et Michel ROCARD regarde de près les modalités de mobilisation des ressources de cet emprunt pour accélérer le déploiement du très haut débit sur notre territoire.

Mais cet investissement n'en vaudra véritablement la peine qu'à condition que les nouveaux services et les nouveaux usages qu'il rendra possible suivent le mouvement, et que les contenus que ces infrastructures permettront de véhiculer soient suffisamment attractifs.

Dans cette perspective, je crois que vos discussions seront une source d'inspiration pour cette commission.

En particulier s'agissant de quelques unes de vos propositions concrètes, qui me paraissent déterminantes :

- Sur l'administration électronique, vous avez noté que beaucoup a déjà été fait. Mais la France dispose d'importantes marges de progrès.

Je souhaite que nous allions un cran plus loin, et que cela soit l'occasion d'adapter les procédures administratives à la réalité des nouveaux réseaux, et de ne plus se contenter de transposer en les dématérialisant les procédures existantes.

- Ce qu'on appelle la « e-santé » : c'est une évidence devant le double défi de notre vieillissement et de nos dépenses publiques. Et c'est justement un des champs d'application clé du très haut débit.

- Sur les contenus culturels : comme Frédéric Mitterrand a dû brillamment vous le dire tout à l'heure, la promotion des contenus culturels et du patrimoine sur les nouveaux réseaux, est indissociable de leur protection.

Plus de contenants, c'est positif, mais encore faut-il que le contenu soit de qualité !

La France a prouvé qu'elle a les moyens de faire entendre sa voix, dans l'intérêt convergent des industries du contenu et de celles des réseaux, et les moyens aussi de contribuer à l'émergence des nouveaux modèles économiques favorables à la création et à la diversité culturelles à l'ère du numérique.

Il y a ces temps ci toute une série de débats sur Google...

Pour moi, Google n'est pas un problème, mais un défi !

Devant la réussite fantastique de cette entreprise, je ne peux que souhaiter que des entreprises françaises dans le domaine du numérique connaissent un jour pareil succès.

On s'est récemment ému que la BNF ose discuter avec Google au sujet de la numérisation de son fonds d'ouvrage. Mais ce qui serait choquant, c'est qu'elle ne le fasse pas ! Il faut sortir de la diabolisation contre-productive sans basculer pour autant dans la naïveté. Ce qui importe, c'est que les décisions qui seront prises le moment venu se fassent avec les garanties absolues sur les intérêts à long terme de notre patrimoine culturel.

- La nanoélectronique et le logiciel : c'est un secteur qui mérite en effet qu'une véritable politique industrielle en leur faveur soit mise sur pied. Nous ne partons pas de zéro, loin de là. Le soutien ininterrompu à l'écosystème nanoélectronique grenoblois, et les importantes réformes décidées depuis deux ans en matière de soutien à la R&D, sont de bons exemples.

Un soutien renforcé à la R&D, par exemple dans le cadre des pôles de compétitivité, et au renforcement des fonds propres, dans le prolongement des réflexions menées par le FSI, mériteraient toutefois d'être examinées plus avant.

- Les petites et moyennes entreprises : vous avez parfaitement raison de souligner qu'il y a un vrai réservoir de compétitivité, lié à une meilleure appropriation des technologies numériques. Un programme ambitieux d'incitation à la mise en place ou à la mise à jour des systèmes d'information des PME mériterait sans doute de voir le jour.

L'Etat, au-delà de son devoir de transparence grâce à internet, doit d'ailleurs, par sa contribution, permettre la création de services et pourquoi pas de valeur à partir des données publiques qui seront regroupées et mis à disposition du public et des entrepreneurs.

J'en terminerai, Mesdames et Messieurs, par une réflexion plus personnelle.

La révolution numérique est une révolution technologique et industrielle et, donc, par voie de conséquence, aussi une révolution sociale.

En mettant l'information et les relations entre les individus à portée de clavier, l'Internet devient un peu la « matrice » de nos comportements.

Au-delà de l'économie numérique, il nous faut donc penser la «société numérique».

Et, il nous faut, parce que nous sommes républicains, la penser dans la perspective de favoriser le progrès individuel et collectif.

Sans rendre obsolètes les modes de communication qui ont structuré jusqu'à ce jour nos relations, l'univers et la technologie numériques offrent des possibilités nouvelles à la hauteur de nos ambitions démocratiques.

En effet, par exemple, chacun s'accorde à reconnaître que la maîtrise des savoirs est un facteur essentiel de liberté, de capacité à gouverner sa vie dans des environnements de plus en plus complexes.

Or, l'accès à ces savoirs, et plus généralement l'accès à l'information, se trouve parfois entravé, non par une insuffisance personnelle à les comprendre, mais tout simplement par l'absence de familiarité avec la forme dans laquelle ils sont présentés. C'est l'expérience que nous avons tous éprouvée du « *avec ce professeur-là, je ne comprenais rien ; avec celui-ci, je comprends tout* ».

Mais la révolution numérique, c'est la possibilité de multiplier les formes de présentation des savoirs et ainsi d'augmenter la probabilité de pouvoir y accéder.

Cela vaut pour l'école, comme pour l'entreprise, pour la culture comme pour la santé. Bref, à la pluralité des intelligences et des cultures, nous pouvons aujourd'hui concevoir une pluralité de contextes pour une représentation plus lucide et mieux partagée du monde dans lequel nous vivons.

L'ambition numérique doit être une ambition de progrès démocratique !

Et j'ajouterai, tout simplement, de progrès humain. Et pour cela il faut agir de façon responsable.

Car de même qu'il serait absurde de nier les bienfaits des précédentes révolutions industrielles, de même il serait inconscient d'oublier les aliénations humaines qu'elles ont engendré.

Loin de moi l'idée d'émettre un doute sur la révolution industrielle fantastique qui s'opère sous nos yeux.

Mais nous devons avoir conscience que pour l'homme du 21<sup>ème</sup> siècle, la «société du numérique» pourra être libératrice comme asservissante, enrichissante comme appauvrissante.

La culture et la communication est peut-être le secteur qui est le plus touché par cette ambivalence de la société du numérique.

Tout le débat que nous avons eu avec la loi « Création et Internet » consistait précisément à trouver un point d'équilibre acceptable et républicain entre le progrès de civilisation inouï que procure la copie et l'échange numérique et l'égoïsme qui pousse au piratage du droit d'auteur.

Mais le choc du numérique nous force – et va nous forcer - à trouver bien d'autres équilibres entre bienfaits et méfaits. Que ce soit sur les questions de vie privée (et de « droit à l'oubli »), de protection des mineurs, de régulation de la finance internationale...

Pour être un véritable facteur de progrès humain, la société du numérique ne doit pas se borner à être une «société de l'information», mais un nouvel espace de liberté pour la véritable communication entre les hommes.

Cette communication qui a sa complexité, ses ambiguïtés, sa sensibilité, ses non-dits.  
Cette communication qui doit demeurer l'horizon ultime des échanges électroniques.

C'est pourquoi il faut sans relâche observer les usages des citoyens sur internet. Car c'est probablement ici que se jouent les nouveaux comportements sociaux. Et par ce biais, la société se trouve plus bouleversée qu'on le croit.

Ces questions sont un peu philosophiques, j'en conviens, mais elles sont fondamentales.

Cette «sociologie de la toile» est en soi un véritable objet d'étude et pourquoi pas, Mesdames et Messieurs et chère Nathalie, l'objet d'un prochain colloque sur le numérique.

Merci à toutes et à tous pour vos contributions et votre écoute.